

Les communautés équestres

L'inscription d'un patrimoine culturel immatériel sur la liste représentative de l'UNESCO engage l'Etat partie ayant ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à « s'efforcer d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus qui créent, entretiennent et transmettent ce patrimoine, et de les impliquer activement dans sa gestion »^[1]

Pour l'équitation de tradition française, la démonstration de l'ampleur de sa communauté est un enjeu particulier depuis sa reconnaissance par l'UNESCO qui a émis le souhait que ce patrimoine « ne se résume ni à une simple pratique sportive, ni à une pratique élitiste » ^[2]

L'équitation de tradition française, caractérisée par « l'harmonie entre le cavalier et le cheval, est une quête perpétuelle dont l'objectif est parfois approché, rarement atteint. Elle doit être toutefois perceptible et sa signature est la légèreté. » (ibid)

Cette tradition, née avec l'humanisme de la Renaissance, s'est développée pendant quatre siècles et constitue un héritage qui accompagne toutes celles et ceux qui ont en commun les valeurs et principes de l'équitation de tradition française : « l'élégance du cheval et de son cavalier, la compréhension de l'animal, l'esthétique des mouvements, la bonne coopération entre animal et être humain. » ^[3]

Institutions, groupes et individus constituent la communauté de l'équitation de tradition française, par nature vivante et plurielle. Chacun y joue un rôle déterminant aux yeux de l'UNESCO : « Le patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. » ^[4]

Spectacles, démonstrations, présentations commentées, et toutes les mises en valeur de pratiques, participent à la vitalité et au rayonnement de l'équitation de tradition française ;

L'enseignement technique, la formation professionnelle, et toutes les formes de partage de connaissances participent à la transmission et à la recreation de l'équitation de tradition française ;

Conférences, colloques, articles, publications scientifiques, livres et toutes les formes de diffusion des connaissances au plus large public, du plus novice au plus érudit, participent à la promotion et à la documentation de l'équitation de tradition française.

Selon l'UNESCO, c'est en reconnaissant les « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire (...) comme faisant partie de leur patrimoine culturel » que toutes les communautés, groupes et individus leur permettent de pouvoir être considérés comme « un patrimoine culturel immatériel »⁴

La Mission française pour la culture équestre, sous le haut patronage du ministère de la Culture, est un lieu de partage et d'échange avec les acteurs créatifs, techniques, scientifiques, pédagogiques et culturels de la communauté de l'équitation de tradition française. Elle les accompagne, soutient et promeut leurs initiatives et leurs actions, pour les rendre visibles et contribuer ainsi à leur développement.

Notes et renvois :

[1] article 15 de la convention de 2003, page 5 ([lien](#))

[2] Thomas Apchain, 2020 ([lien](#))

[3] ([Dossier de candidature pour l'inscription de l'équitation de tradition française](#) sur la Liste représentative du PCI de l'humanité).

[4] article 2 de la convention de 2003, page 5 ([lien](#))

Bibliographie sommaire

- Extrait du *Rapport périodique UNESCO sur l'Equitation de tradition française décrivant l'état actuel au 17 mai 2021*, question C.5 : Participation aux communautés. ([lien](#))
- Les publications de référence sur L'Inscription et les Communautés ([lien](#))